Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260702-DEL10_02072026-DE

ERQUY
L'air qu'il vous faut !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 02 JUILLET 2026

L'An Deux Mil Vingt Six, le jeudi 02 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 25 juin 2026 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Sylvain RENAUT, Maire d'Erquy. Monsieur Olivier LE GALL, Conseiller municipal, a été désigné Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N°	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2026-1
10	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	25
MANDANTS	01
ABSENTS	01
APTES A VOTER	26

CONVOCATION	25-06-2026
RÉUNION	02-07-2026
AFFICHAGE	03-07-2026
TRANSMISSION	06-07-2026

	RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES				MANDATAIRES	
	RENAUT Sylvain	Maire	X				
	PESLIER Michel	1er Adjoint	X				
	CHALVET Maryvonne	2è Adjointe	X				
	LE GALL Olivier	3è Adjoint	X				
	LE DOUARIN France	4è Adjointe	X				
	PIERRE Fréderic	5è Adjoint	X				
	BELLETTRE Michel	Conseiller	X				
	LECORGUILLE Gilles	Conseiller	X				
	FRARE Pascale	Conseillère	X				
	DETREZ Nicole	Conseillère	X				
	HUGUET Nathalie	Conseillère	X				
	NOUET Soizic	Conseillère			X	Sylvain RENAUT	
	METAYER Christophe	Conseiller	X				
	LEBOUCHER Françoise	Conseillère	X				
	LE MOUNIER Valérie	Conseillère	X				
	HOUZE Laurent	Conseiller	X				
	TALBOURDET Gwenaelle	Conseillère		X			
	L'HOTELLIER Céline	Conseillère	X				
	COCHERY Sandrine	Conseillère	X				
	BRECHARD Benoit	Conseiller	X				
	ANDRE Ludovic	Conseiller	X				
	COLLONG Alexandre	Conseiller	X				
	CONAN Alain	Conseiller	X				
	GUYOMAR Muriel	Conseillère	X				
	PASCO Mickaël	Conseiller	X				
	GERRETSEN Marc	Conseiller	X				
	LE GUEN Cédric	Conseiller	X				
A	DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS		25	01	01		

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260702-DEL10_02072026-DE

10 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2026-01

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de procéder à une modification du tableau des effectifs de la commune afin de tenir compte des évolutions intervenant dans les services, des nominations statutaires, des départs d'agents, des besoins permanents identifiés et de l'adaptation de l'organisation de la police municipale.

VISAS RÉGLEMENTAIRES ET CONSIDÉRANTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1 relatif à la création des emplois par l'organe délibérant ;

Vu l'avis de la commission Ressources Humaines réunie le 24 juin 2026 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de créer et de supprimer les emplois nécessaires au fonctionnement des services communaux ;

Considérant qu'il convient d'actualiser le tableau des effectifs afin de tenir compte des évolutions statutaires, des besoins permanents des services, des départs d'agents et de l'adaptation de certains emplois budgétaires ;

Considérant que, dans la filière administrative, l'obtention du concours de rédacteur par un agent, les missions exercées et le niveau de responsabilité correspondant justifient la création d'un poste de rédacteur, relevant de la catégorie B, assortie de la suppression corrélative d'un poste d'adjoint administratif territorial, relevant de la catégorie C ;

Considérant que, dans la filière technique, un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe, devenu vacant à la suite d'un départ en retraite, n'a plus vocation à être maintenu au tableau des effectifs, et qu'il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial afin de répondre à des besoins permanents et récurrents du service (entretien des bâtiments communaux, temps méridien, gestion des badges, continuité du service pendant les vacances scolaires) ;

Considérant que, dans la filière police municipale, il convient d'ajuster le tableau des effectifs afin de permettre le remplacement de l'agent parti le 31 janvier 2026, par l'ouverture d'un poste de gardien-brigadier, cette ouverture ne correspondant pas à une augmentation de l'effectif opérationnel mais à l'adaptation du grade budgétaire au recrutement envisagé ;

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260702-DEL10_02072026-DE

Considérant qu'il convient, en conséquence, de supprimer un poste de chef de service de police municipale ainsi que deux postes de brigadier-chef principal, devenus sans objet dans l'organisation actuelle du service ;

Considérant que ces mouvements portent le tableau des effectifs de 78 à 76 postes budgétaires, pour un total de 74,1 ETP après modification ;

Considérant le tableau des effectifs modifié figurant ci-dessous.

TABLEAU DES EFFECTIFS — DÉLIBÉRATION DU 02/07/2026 (Modification 2026-1)

Grade	Cat.	Avant	MVT +	MVT –	Après	DHS %	ETP
Attaché Territorial Principal	A	1	—	—	1	100%	1
Attaché Territorial	A	1	—	—	1	100%	1
Ingénieur Principal	A	1	—	—	1	100%	1
Rédacteur Principal 1ère Classe	B	4	—	—	4	100%	3
Rédacteur Principal 2ème Classe	B	4	—	—	4	100%	4
Rédacteur	B	0	1	—	1	100%	1
Technicien Principal 1ère Classe	B	3	—	—	3	100%	3
Éducateur Territorial Principal 1ère Cl.	B	1	—	—	1	100%	1
Assistant Conservation P&B Pcpl 1ère Cl.	B	1	—	—	1	100%	1
Chef de service PM	B	1	—	-1	0	100%	0
Adjoint Administratif Principal 1ère Cl.	C	3	—	—	3	100%	3
Adjoint Administratif Principal 2ème Cl.	C	2	—	—	2	100%	2
Adjoint Administratif Territorial	C	5	—	-1	4	100%	4
Agent de Maîtrise Principal	C	2	—	—	2	100%	2
Agent de Maîtrise	C	3	—	—	3	100%	3
Adjoint Technique Principal 1ère Classe	C	9	—	-1	8	100%	8
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	7	—	—	7	100%	7
Adjoint Technique Territorial (TNC)	C	1	—	—	1	80%	0,8
Adjoint Technique Territorial	C	17	1	—	18	100%	18
Adjoint d'Animation Principal 2ème Classe	C	3	—	—	3	100%	3
Adjoint Territorial d'Animation Temps Complet	C	1	—	—	1	100%	1

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260702-DEL10_02072026-DE

Adjoint Territorial d'Animation 3ème Temps Non Complet	C	1	—	—	1	90%	0,9
Adjoint territ. du patrimoine Pcpl 1ère Classe	C	1	—	—	1	80%	0,8
Adjoint territorial du patrimoine	C	2	—	—	2	80%	1,6
Brigadier-Chef Principal	C	3	—	-2	1	100%	1
Gardien-Brigadier	C	1	1	—	2	100%	2
Total postes budgétaires		**78**	**3**	**-5**	**76**		**74,1**

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs de la commune d'Erquy telle que présentée ci-dessus ;

DE CRÉER les trois postes suivants, à temps complet :

- un poste de rédacteur, catégorie B ;
- un poste d'adjoint technique territorial, catégorie C ;
- un poste de gardien-brigadier, catégorie C ;

DE SUPPRIMER les cinq postes suivants, à temps complet :

- un poste d'adjoint administratif territorial, catégorie C ;
- un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe, catégorie C ;
- un poste de chef de service de police municipale, catégorie B ;
- deux postes de brigadier-chef principal, catégorie C ;

DE PRÉCISER que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune ;

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 25
- Vote défavorable 00
- Abstention 01 (Mickaël Pasco)

ERQUY, le jeudi 02 juillet 2026

Le secrétaire de séance

Olivier LE GALL

Le Maire,

Sylvain RENAUT

MAIRIE D'ERQUY
COTES D'ARMOR